

Voyons ce qui s'est passé dans le secteur du bœuf nord-américain. Dans ce cas également nous avons des restrictions à l'exportation. A cause du blocage des prix établi aux États-Unis l'été dernier, les nourrisseurs avaient attendu pour mettre leur bétail sur le marché. L'offre s'est tarie et les prix ont monté. Cependant, la réglementation des prix ne visait pas les importations de bœuf étranger, en sorte que le bœuf canadien y a été attiré et les prix ont monté. Le gouvernement canadien a réagi, interdisant l'exportation de bétail canadien. On a là un exemple du fonctionnement des restrictions à l'exportation.

L'interdiction n'était pas sélective, en ce sens qu'elle empêchait l'exportation du bétail traditionnel d'engraissement de l'Ouest vers les États-Unis, bouleversant ainsi le marché de l'Ouest. Je connais ainsi l'exemple d'un éleveur qui, à cause de cette interdiction, a déménagé du sud du Manitoba pour aller travailler dans le Dakota. Et il y est resté.

À l'heure actuelle, à cause de la baisse dans la consommation de la viande, surtout du bœuf, qui est de 20 à 30 livres par personne, et comme le cheptel bovin est très nombreux aux États-Unis et au Canada, les éleveurs de bœufs sont de nouveau dans l'embarras, notamment à cause du prix élevé du grain.

Nous avons réagi en interdisant le bœuf américain engraisé trop facilement au DES, pour nous justifier. Ce qui a suscité certains commentaires de la part des commerçants américains. Ils ont parlé de mesures de représailles. Sauf erreur, les représentants des deux pays doivent se rencontrer à Calgary pour essayer d'aplanir ces difficultés et de faire lever cette interdiction à l'importation et à l'exportation dont nous avons à souffrir. S'ils n'y arrivent pas, nous pouvons nous attendre à une séparation complète de l'élevage sur le marché nord-américain.

À la longue, en empêchant le passage des produits carnés à la frontière, on provoquera une hausse des prix à la consommation au Canada sans que les éleveurs canadiens en profitent. Tout comme l'accord sur la production automobile, il s'agit surtout d'un échange. Si nous empêchons cet échange, nous pouvons nous attendre à des bouleversements. Nous en avons un exemple avec les porcs. On exporte davantage de bacon et on importe des jambons. Ce n'est pas une mauvaise idée.

Le contrôle des exportations et des importations soulève de nombreux problèmes. Lorsqu'on contrôle les exportations, le choix des produits à exporter pose de nombreux problèmes. Cela veut dire en réalité qu'un fonctionnaire d'Ottawa agissant au nom du ministre, devra prendre des décisions sur des questions complexes qu'il ne connaît pas particulièrement bien. Il ne connaîtra pas tous ces problèmes. Plus on s'éloigne d'Ottawa et plus on se rend compte que les décisions sont prises par des fonctionnaires fédéraux qui ne connaissent pas bien les vrais problèmes. Il se peut heureusement que ces problèmes ne soient pas tellement importants pour le pays. Ils revêtent toutefois souvent une grande importance aux yeux des particuliers.

Sur quels critères faudra-t-il se baser pour déterminer jusqu'à quel point un produit doit être ouvré? Il est également nécessaire de décider quelles ressources naturelles feront l'objet de restrictions à l'exportation. En réalité, certaines régions du pays seront impunément soumises à la discrimination. Cela soulève plusieurs questions. Si l'on ne peut pas exporter de ressources naturelles sous la forme souhaitée, faut-il les exporter? Le blé en est un exemple.

Il y a des années, nous exportions beaucoup de farine, en plus du blé. Les pays en voie de développement et d'autres pays transforment eux-mêmes le blé en farine. Si nous

#### *Licences d'exportation et d'importation—Loi*

cessions d'exporter des marchandises qui ne sont pas totalement transformées, nous n'exporterions pas de blé.

Voilà qui soulève le problème de savoir dans quelle mesure nous devrions exporter. Je conviens avec mon préopinant qu'il s'agit là d'un problème de commerce international. Si nous n'exportons pas, nous ne pourrions pas importer. Voilà qui soulève la question globale de notre position dans le commerce mondial. Allons-nous partager nos ressources naturelles avec le monde entier ou bien les conserver à notre seul usage? Si nous restreignons notre commerce et que le volume global du commerce international s'effondre, en résultera-t-il un désordre international et des guerres? Certains estiment que les ressources mondiales devraient être mises en commun, du moins dans une certaine mesure. Ainsi, doit-on laisser monter le prix du pétrole, et causer par là une grande consternation chez les pays en voie de développement?

L'objet du commerce international consiste à permettre aux entités politiques de faire un usage effectif des produits de chacune d'entre elles. Lorsque le commerce international s'arrête complètement, les niveaux de vie s'abaissent également. Il est évident que l'imposition de licences d'exportation et d'importation constitue un obstacle au commerce international. Cette mesure comporte de bien des façons un désavantage considérablement plus grave que les tarifs.

Depuis que je suis à Ottawa, je me suis mis à l'étude des tarifs dont l'idée m'avait toujours déplu par opposition aux contingents. Nous avons maintenant les moyens de modifier les structures commerciales grâce aux licences d'exportation et d'importation. Les tarifs comportent au moins un avantage: ils sont visibles et l'importateur ou l'exportateur peut les étudier et évaluer son activité commerciale, compte tenu de sa situation particulière. Toutefois, les plans en matière de commerce deviennent beaucoup plus vulnérables et incertains lorsque le cabinet, à une minute d'avis, peut perturber toute structure commerciale normale ou la briser.

Les contrôles sur les importations et les exportations ne devraient pas être exercés à la légère. Les tarifs ont peut-être une place à l'égard du contrôle exercé sur les marchandises importées ou exportées. L'utilisation de contingents permet souvent d'obtenir de meilleurs résultats que les règlements sur les exportations et les importations.

● (1550)

À l'heure actuelle, nous débattons la valeur relative d'un régime de double prix. Qu'on me permette de citer l'exemple du blé. Nous vendons environ 60 millions de boisseaux de blé sur le marché intérieur à un prix bien inférieur à celui des marchés internationaux. Qu'est-ce que cela signifie pour le producteur? Cela signifie qu'il obtient un peu moins que le prix du marché mondial et, partant, sa capacité de production se trouve réduite d'autant. Nous nous rendons tous compte que les Américains, qui sont nos concurrents les plus importants en matière d'exportation de grain, ne se trouvent pas dans la même situation que nous, ils sont mieux équipés pour pénétrer sur les marchés mondiaux et accaparer la vente.

Quelle est la situation en ce qui concerne la production minière et la transformation du minerai? Nous avons eu un régime de double prix du cuivre pendant de nombreuses années, avec le résultat que le prix qui revient au producteur est, de toute évidence, le produit combiné du prix intérieur et du prix international; si bien que le producteur touche moins que si le cuivre était vendu uniquement aux marchés internationaux. Comment résou-